

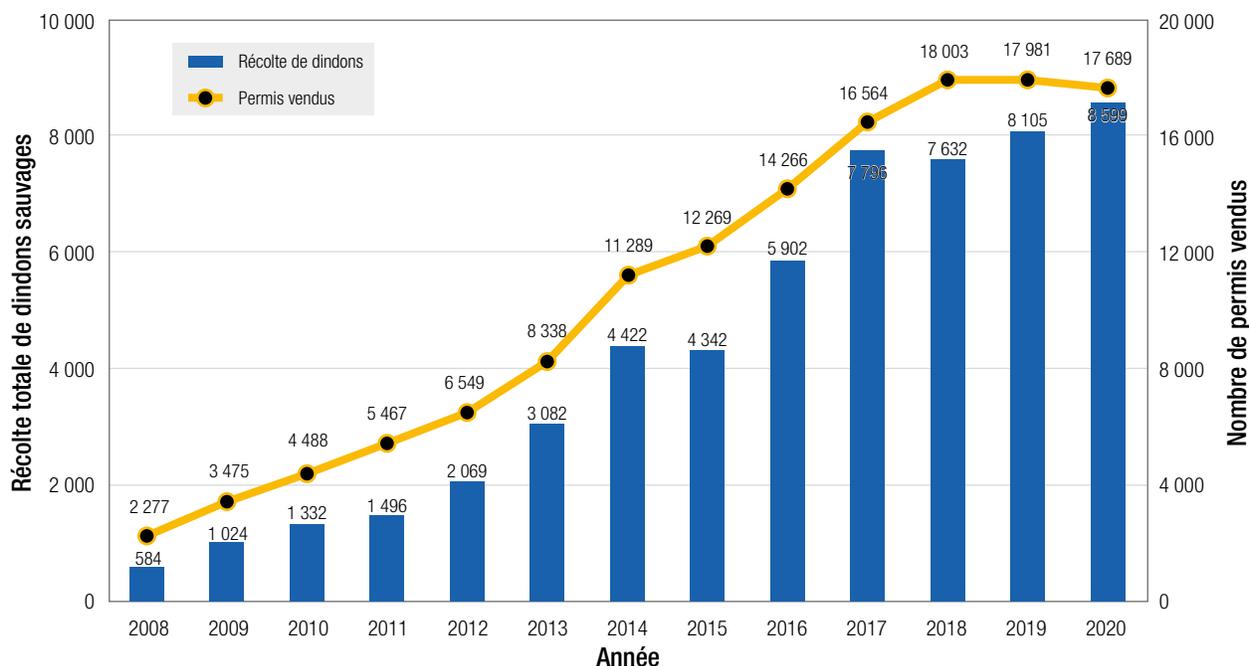


Bilan de la chasse au dindon sauvage 2020

Depuis la mise en place d'une chasse régulière printanière au dindon sauvage en 2008, la récolte a été principalement à la hausse au cours de ces 13 années. L'année 2020 ne fait pas exception et, malgré le contexte inhabituel lié à la COVID, la récolte printanière a atteint un nouveau record enregistrant 8 599 individus récoltés.

Les données du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs révèlent que le succès de chasse au printemps, soit le nombre de dindons récoltés divisé par le nombre de permis vendus, s'élève à 36 % pour la récolte d'un premier dindon sauvage et demeure l'un des taux les plus élevés dans le Nord-Est américain. Considérant que le nombre de permis vendus pour la chasse au dindon sauvage au printemps est semblable à celui de 2019, atteignant un total de 17 689 permis, ces données confirment que l'espèce est bien établie dans plusieurs régions du Québec et que les chasseurs montrent un grand engouement pour ce gibier.

Évolution de la récolte de dindons sauvages et du nombre de permis vendus au printemps





Suivi du Plan de gestion 2016-2023

Selon les indicateurs retenus par le Ministère pour suivre l'état des populations dans les zones de chasse, notamment les observations des chasseurs et le succès de chasse, les populations de dindons sauvages se portent bien dans les régions où elles se sont établies. Conformément au plan de gestion, la chasse sportive de la saison 2020 a favorisé la mise en valeur de l'espèce tout en assurant le contrôle des populations.

Le Ministère a effectué une révision à mi-parcours du Plan de gestion du dindon sauvage en collaboration avec les partenaires fauniques, les acteurs du milieu et les communautés autochtones. Considérant l'intérêt croissant des chasseurs et l'augmentation des populations dans certaines régions, de nouvelles modalités sont entrées en vigueur à partir de la saison 2020. Celles-ci offrent davantage de possibilités aux chasseurs, permettant d'assurer une gestion optimale de l'espèce et favorisant la cohabitation avec les citoyens. Ainsi, neuf modifications ont été apportées aux modalités de chasse du dindon sauvage :

Nouvelles possibilités lors de la chasse au printemps

1. Période de chasse augmentée qui passe à 25 demi-journées de chasse dans les zones 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10
2. Possibilité de récolter un deuxième dindon sauvage dans la zone 9

Ouverture d'une chasse à l'automne (dans les zones de chasse 4, 5, 6, 7, 8 et 10)

3. Achat d'un permis distinct nécessaire pour pratiquer cette chasse
4. Limite de prise d'un dindon sauvage avec ou sans barbe (mâle ou femelle)
5. Période de chasse de sept demi-journées
6. Mêmes engins et heures permises que la chasse au printemps
7. Possibilité de chasser avec un chien leveur ou un chien pointeur

Changements pour les deux saisons de chasse

8. Grenaille n° 7 autorisée dans les munitions
 9. Chasse interdite à moins de 100 m d'un appât
- Note : L'appâtage pour la chasse au dindon sauvage est interdit en tout temps.

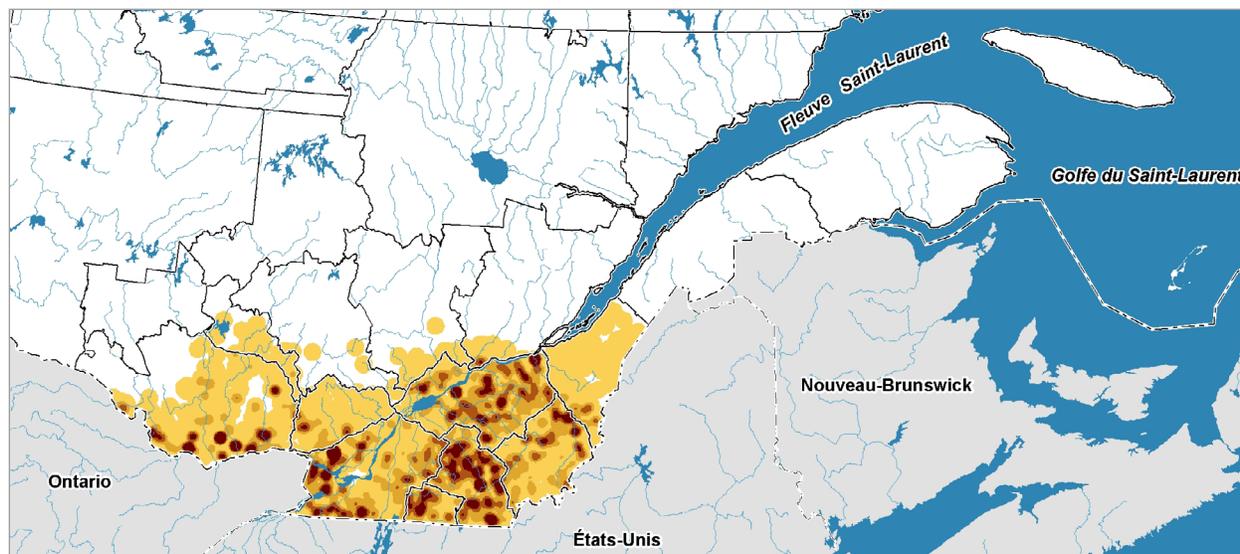


Récolte totale au printemps et par région

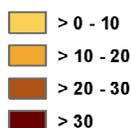
Cette année, la majorité des zones de chasse ont enregistré une hausse du nombre de dindons sauvages récoltés. Des variations entre les années sont normales pour une espèce à forte productivité évoluant dans des conditions climatiques hivernales qui limitent sa répartition. Bien que la récolte dans les zones de chasse 3 (située en Chaudière-Appalaches), 11 et 15 (située dans les Laurentides), 26 (située en Mauricie) et 27 (située dans la Capitale-Nationale) soit plus marginale que celle dans les zones situées plus au sud de la province, l'augmentation de la récolte et du succès de chasse observée cette année indique que les populations de dindon sauvage y sont en hausse.

Récolte totale de dindons sauvages au printemps

Zone de chasse	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	15	26	27	Total
Récolte totale 2016	51	769	554	1 496	882	971	60	1 083	16	0	0	0	7	13	5 902
Récolte totale 2017	80	1 051	663	1 912	1 309	1 197	120	1 390	32	0	0	1	17	24	7 796
Récolte totale 2018	106	1 015	462	1 760	1 479	1 168	142	1 399	44	0	0	3	11	43	7 632
Récolte totale 2019	177	992	540	1 778	1 575	1 328	149	1 438	49	0	0	3	28	48	8 105
Récolte totale 2020	306	973	408	1 453	1 849	1 772	359	1 275	60	0	0	11	38	95	8 599



Récolte de dindons sauvages par 100 km² en 2020



Métadonnées

Système de référence géodésique : GCS North American 1983, NAD 83

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46e et 60e).

0 100 200 km

Sources : Données de récolte de dindons sauvages en 2020
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Production : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale de la gestion de la faune et des habitats

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2021



Récolte d'un deuxième dindon à barbe au printemps

Depuis le printemps 2014, les chasseurs ont la possibilité de récolter un deuxième dindon à barbe dans certaines zones de chasse du Québec. Lors de la saison de chasse printanière 2020, 2 257 chasseurs, soit près de 13 % de l'ensemble des chasseurs de dindon, ont réussi à récolter ce deuxième dindon à barbe.

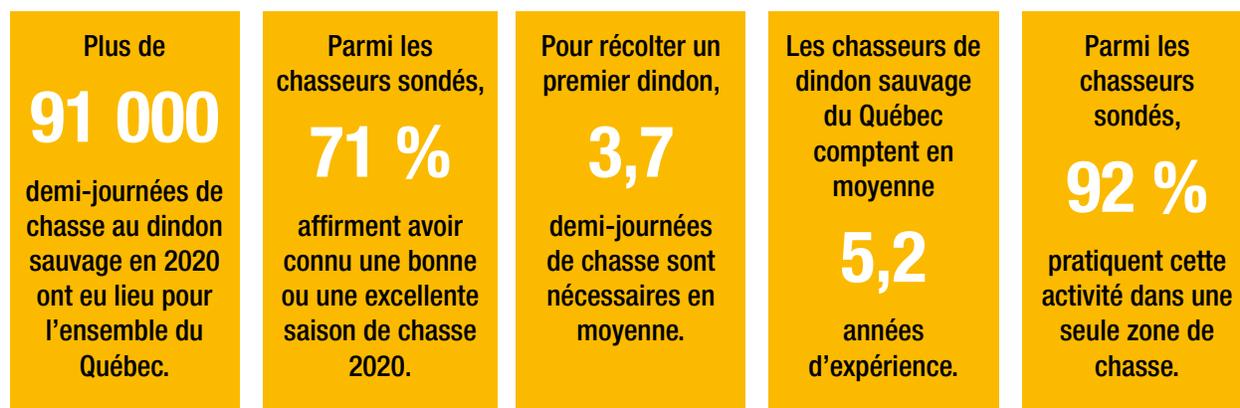
Année	Succès de récolte d'un dindon	Succès de récolte de deux dindons	N ^{bre} de chasseurs ayant récolté deux dindons
2014	31 %	8 %	941
2015	28 %	7 %	897
2016	31 %	10 %	1 456
2017	35 %	12 %	2 041
2018	32 %	10 %	1 873
2019	34 %	11 %	2 065
2020	36 %	13 %	2 257

Sondage

Pour une cinquième année consécutive, une grande proportion de chasseurs de dindons sauvages ont participé au sondage annuel permettant de recueillir leurs observations sur le terrain. Près de 3 300 chasseurs choisis aléatoirement ont fait l'exercice, ce qui mène à un excellent taux de réponse de 50 % pour ce sondage en 2020.

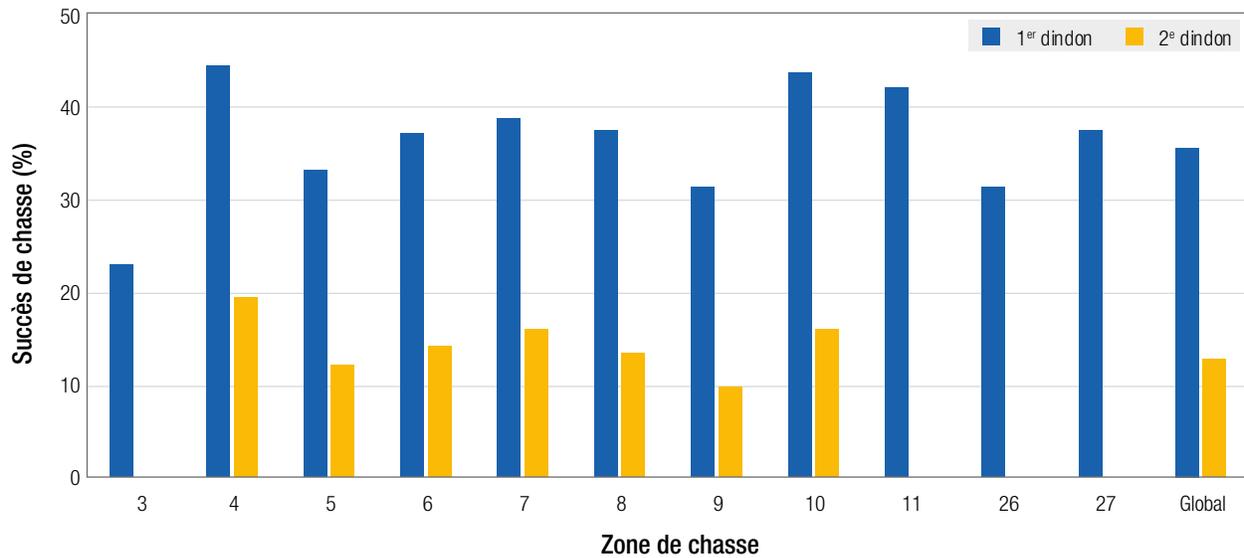
La participation des chasseurs est essentielle, puisqu'elle permet au Ministère de prendre en considération leurs préoccupations et d'effectuer un meilleur suivi de l'état des populations. Ce court sondage a permis d'obtenir, en plus de leurs observations, des données précises sur leur récolte et leur degré de satisfaction quant à leur saison de chasse. Ces informations sont importantes dans l'élaboration des indicateurs qui permettent de suivre de façon dynamique l'évolution des populations de dindons sauvages au Québec.

Le Ministère tient à remercier tous les chasseurs de dindons sauvages qui ont répondu au sondage cette année. Votre collaboration fait de cette opération un véritable succès. Un sondage sera de nouveau envoyé en 2021 à des chasseurs de dindon sauvage choisis aléatoirement. Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration.



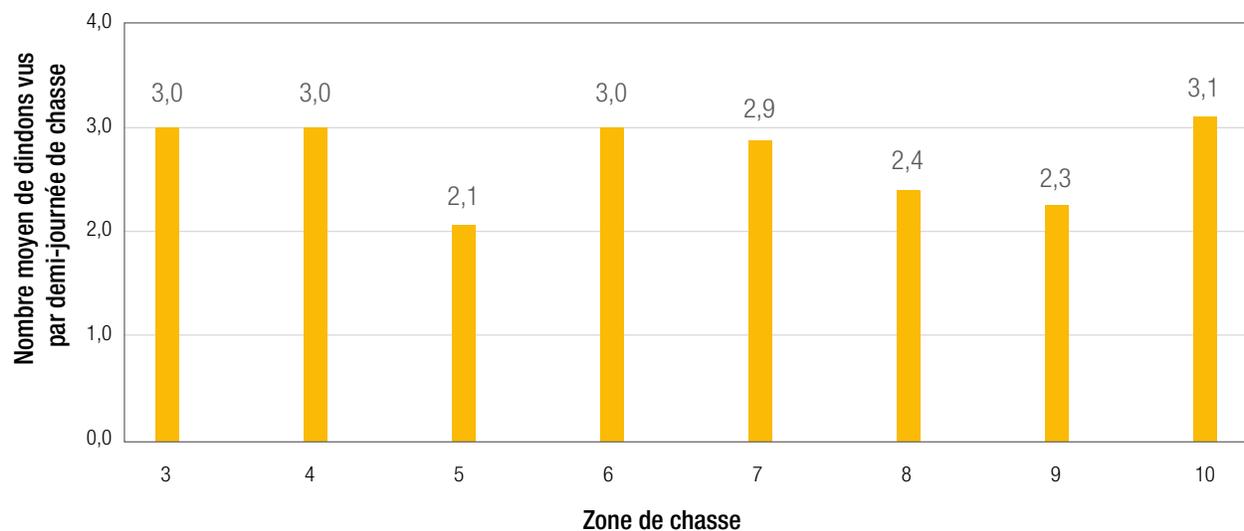


Taux de succès au printemps pour la saison 2020



Le graphique ci-dessous illustre la moyenne du nombre de dindons vus par demi-journée de chasse dans les principales zones de chasse.

Observations des chasseurs au printemps lors de la saison 2020



* Les zones de chasse 11, 15, 26 et 27 ne sont pas représentées dans le graphique ci-dessus en raison du faible taux d'échantillonnage qui ne permet pas une représentation probante.

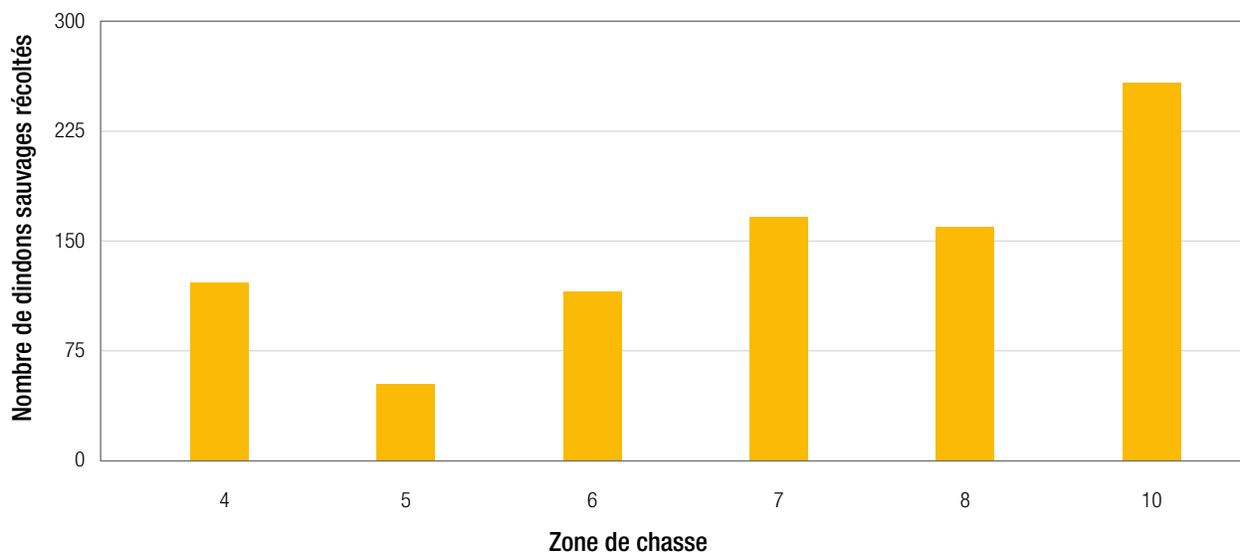


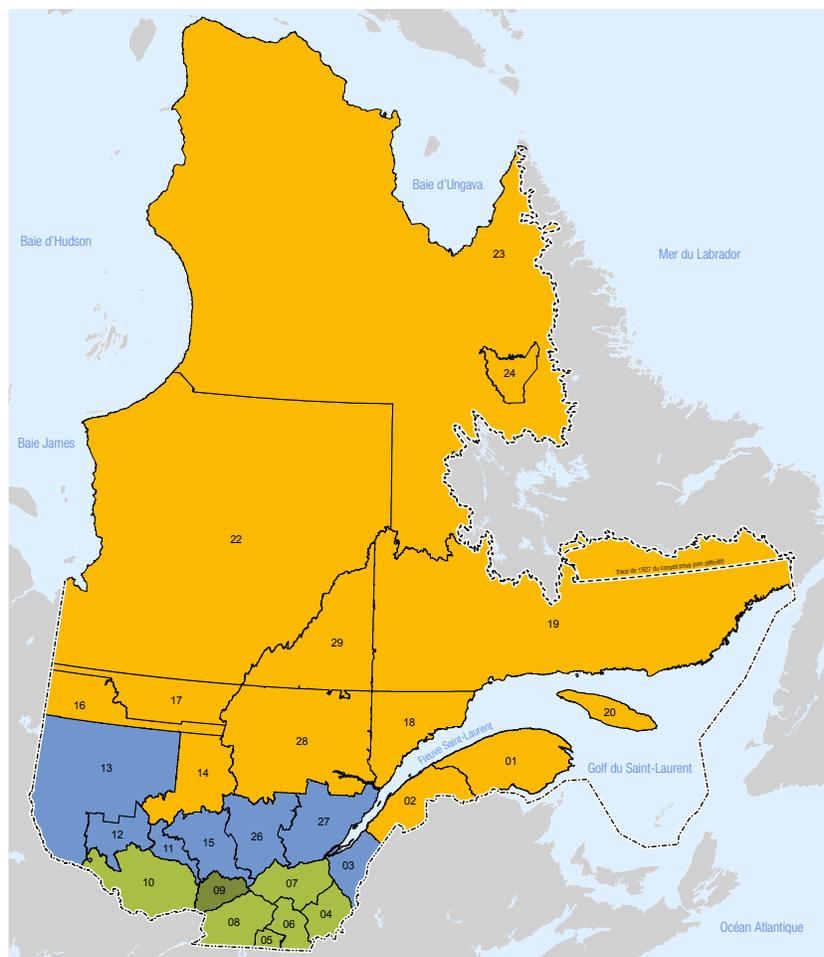
Une première saison de chasse à l'automne

Afin de bien gérer les populations au Québec, la récolte de dindon sauvage a été mise en place pour la première fois à l'automne 2020 dans les zones de chasse où les populations sont abondantes, soit les zones 4, 5, 6, 7, 8 et 10. La chasse d'automne autorise la récolte de femelles, ce qui permet de réguler l'accroissement des populations et ainsi de limiter les enjeux de cohabitation avec l'espèce. Les modalités d'exploitation mises en place pour la saison de chasse à l'automne permettent d'assurer une bonne gestion des populations et la pérennité de l'espèce.

Pour cette première année, 4 654 chasseurs ont profité de cette nouvelle période de chasse. Ils ont réussi à récolter 881 dindons sauvages, dont le tiers a été enregistré dans la zone de chasse 10. Ces résultats portent le succès de chasse automnale au Québec à environ 19 %. La récolte automnale représente environ 10 % de la récolte printanière, ce qui est semblable à ce qui est observé dans les provinces et les États voisins.

Récolte de dindons sauvages à l'automne 2020 par zone de chasse





Carte des zones de chasse et des modalités d'exploitation applicables

Zones de chasse	CHASSE AU PRINTEMPS		CHASSE À L'AUTOMNE	
	Durée de la période de chasse	Limite de prise	Durée de la période de chasse	Limite de prise
1, 2, 14, 16, 17, 18, 19N, 19S, 20, 22, 23, 24, 28, 29	Chasse interdite	Chasse interdite	Chasse interdite	Chasse interdite
3, 11, 12, 13, 15, 26, 27	12 demi-journées	1 dindon à barbe	Chasse interdite	Chasse interdite
4, 5, 6, 7, 8, 10	25 demi-journées	2 dindons à barbe	7 demi-journées	1 dindon avec ou sans barbe
9	25 demi-journées	2 dindons à barbe	Chasse interdite	Chasse interdite

Pour plus d'information sur la réglementation de la chasse au dindon sauvage : mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-chasse/dindon/index.asp

Pour tout savoir sur cette espèce, consultez le Plan de gestion du dindon sauvage au Québec 2016-2023 : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/plans-de-gestion/dindon-sauvage